

MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS
ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX
ET FORÊTS

DIRECTION DE LA SYLVICULTURE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS

SERVICE DE LA LEGISLATION ET
DE LA RÉGLEMENTATION FORESTIÈRES

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progress

((CIRCULAIRE N° 451 /MEFP/DGEF/
DSAF-SLRF fixant les valeurs FOB.
et les taux à prendre en considéra-
tion pour le calcul des redevances
à la sortie des bois exportés en
grumes.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la
loi n° 16/83 du 27 Janvier 1983 portant modification de la loi
CC5/74 du 4 Janvier 1974 fixant les redevances dues au titre
de l'exploitation des ressources forestières, les valeurs FOB
et les taux à prendre en considération pour le calcul des redevances
à la sortie des bois exportés en grumes sont :

Essences et qualités	Valeur FOB	Zones de taxation													
		1	2	3	4	5	6	7	8						
Accuminata LM 70 ⁺ BC 70 ⁺ C 60 ⁺	125.000	!	!	!	!	!	!	!	!						
	110.000	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2				
	95.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!				
Aielé LM 60 ⁺ BC 60 ⁺	83.500	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2				
	71.500	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!				
Agba LM 70 ⁺ BC 70 ⁺	120.000	!	4	!	3,5	!	3	!	3	!	2,5	!	2,5	!	2
	100.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Afrormosia LM 60 ⁺ (Krokodua) BC 60 ⁺ C 50 ⁺	270.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	250.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	230.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Alone LM 60 ⁺ BC 60 ⁺	83.500	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	71.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
Akatio LM 60 ⁺ BC 60 ⁺ C 50 ⁺	250.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	230.000	!	5	!	5	!	5	!	3	!	3	!	3	!	3
	200.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Ayous LM 70 ⁺ BC 70 ⁺	110.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	98.000	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
Bilinga LM 60 ⁺ BC 50 ⁺	106.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	87.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
Bahia LM 60 ⁺ BC 50 ⁺ C 40 ⁺	140.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	123.000	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	113.000	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!

Bossé	LM 60 ⁺	! 135.000	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	BC 60 ⁺	! 115.000	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	C 50 ⁺	! 110.000	!		!		!		!		!		!		!	
Congotali	LM 60 ⁺	! 83.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	BC 60 ⁺	! 71.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
Dibetou	LM 60 ⁺	! 129.500	!	3,5	!	3,5	!	3	!	2,5	!	2,5	!	2,5	!	2
	BC 60 ⁺	! 115.000	!	3,5	!	3,5	!	3	!	2,5	!	2,5	!	2,5	!	2
	C 50 ⁺	! 99.500	!		!		!		!		!		!		!	
Douka	LM 70 ⁺	! 142.000	!	6	!	5	!	4	!	3,5	!	3	!	3	!	2,5
	BC 70 ⁺	! 126.000	!	6	!	5	!	4	!	3,5	!	3	!	3	!	2,5
	C	! 110.000	!		!		!		!		!		!		!	
Doussié Bip	LM 60 ⁺	! 270.000	!	4	!	4	!	3,5	!	3	!	3	!	2,5	!	2
	BC 60 ⁺	! 240.000	!	4	!	4	!	3,5	!	3	!	3	!	2,5	!	2
	C 60 ⁺	! 210.000	!		!		!		!		!		!		!	
Doussié Pa	LM 60 ⁺	! 200.000	!	4	!	4	!	3,5	!	3	!	3	!	2,5	!	2
	BC 60 ⁺	! 170.000	!	4	!	4	!	3,5	!	3	!	3	!	2,5	!	2
	C 60 ⁺	! 140.000	!		!		!		!		!		!		!	
Ebiara	LM 60 ⁺	! 83.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	BC 60 ⁺	! 71.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
Ekouné	LM 60 ⁺	! 83.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	BC 60 ⁺	! 71.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
Etimoé	LM 60 ⁺	! 83.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	BC 60 ⁺	! 71.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
Faro	LM 60 ⁺	! 83.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	BC 60 ⁺	! 71.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
Iroko (Kambala)	LM 70 ⁺	! 147.000	!	6	!	6	!	6	!	5	!	3	!	3	!	3
	BC 60 ⁺	! 131.500	!	6	!	6	!	6	!	5	!	3	!	3	!	3
	C 60 ⁺	! 110.000	!		!		!		!		!		!		!	
Izombé	LM 70 ⁺	! 106.500	!	4	!	4	!	4	!	3	!	3	!	2	!	2
	BC 60 ⁺	! 94.500	!	4	!	4	!	4	!	3	!	3	!	2	!	2
Ilomba	LM 60 ⁺	! 83.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	BC 60 ⁺	! 71.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
Khaya (Acajou)	LM 70 ⁺	! 149.000	!	4	!	4	!	3,5	!	3	!	2,5	!	2	!	2
	BC 70 ⁺	! 125.000	!	4	!	4	!	3,5	!	3	!	2,5	!	2	!	2
	C 60 ⁺	! 108.500	!		!		!		!		!		!		!	
Kossipo	LM 70 ⁺	! 146.000	!	6	!	6	!	6	!	5	!	4	!	3	!	3
	BC 70 ⁺	! 124.000	!	6	!	6	!	6	!	5	!	4	!	3	!	3
	C 60 ⁺	! 108.000	!		!		!		!		!		!		!	
Kotibé	LM 60 ⁺	! 93.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	BC 60 ⁺	! 71.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
Kanda	LM 60 ⁺	! 83.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2
	BC 60 ⁺	! 71.500	!	3	!	3	!	3	!	2	!	2	!	2	!	2

Kevazingo	LM 70 ⁺	83.500	3	3	3	2	2	2	2	2
	BC 70 ⁺	71.500	3	3	3	2	2	2	2	2
Longhi blanc	LM 60 ⁺	295.000								
	BC 60 ⁺	270.000	6	6	6	5	5	4	4	4
	C 50 ⁺	235.000								
Longhi rouge	LM 60 ⁺	110.000								
	BC 60 ⁺	95.000	6	6	6	5	5	4	4	4
Limbali	LM 70 ⁺	101.500								
	BC 70 ⁺	85.500	3	3	3	2	2	2	2	2
	C 60 ⁺	81.000								
Limba blanc	LM 60 ⁺	150.000								
	BC 60 ⁺	130.000	6	6	6	5	5	3	2	2
	C 50 ⁺	114.000								
Limba noir	LM 60 ⁺	120.000								
	BC 60 ⁺	103.000	6	5	5	4	3	2	2	2
Noabi	LM 70 ⁺	160.000								
	BC 70 ⁺	140.000	6	6	5	4	3	3	2,5	2
	C 60 ⁺	121.500								
Mukulungu	LM 60 ⁺	120.500								
	BC 60 ⁺	101.000	3	3	3	2	2	2	2	2
	C 60 ⁺	76.910								
Movingui	LM 60 ⁺	110.000								
	BC 50 ⁺	98.000	3	3	3	2	2	2	2	2
Mutenye Benzi	LM 60 ⁺	135.000								
	BC 60 ⁺	114.000	4	4	3	3	2,5	2	2	2
	C 60 ⁺	92.500								
Niové	LM 50 ⁺	90.000								
	BC 50 ⁺	77.500	3	3	3	2	2	2	2	2
Nténé	LM 60 ⁺	110.000								
	BC 60 ⁺	94.500	3	3	3	2	2	2	2	2
OLON	LM 60 ⁺	110.000								
	BC 60 ⁺	95.000	3	3	3	2	2	2	2	2
Ozambili	LM 60 ⁺	83.500								
	BC 60 ⁺	71.500	3	3	3	2	2	2	2	2
Oboto	LM 60 ⁺	83.500								
	BC 60 ⁺	71.500	3	3	3	2	2	2	2	2
Padouk	LM 70 ⁺	146.000								
	BC 70 ⁺	123.000	4	4	3	3	2,5	2	2	2
	C 60 ⁺	107.500								
Pao-Rose	LM 60 ⁺	120.000	7	6	5	5	4	4	3	2

Sapelli	LM 80 ⁺	180.000	5	5	4	4	3,5	3	3	3
	BC 80 ⁺	160.000								
	C 70 ⁺	140.000								
Sipo	LM 80 ⁺	200.000	5	5	4	4	3,5	3	3	3
	BC 80 ⁺	180.000								
	C 70 ⁺	165.000								
Safoukala	LM 60 ⁺	83.500	3	3	3	2	2	2	2	2
	BC 60 ⁺	71.500								
Sifausifu	LM 60 ⁺	89.000	3	3	3	2	2	2	2	2
	BC 60 ⁺	77.500								
Tali	LM 60 ⁺	96.000	3	3	3	2	2	2	2	2
	BC 60 ⁺	85.500								
Tchitola	LM 70 ⁺	109.000	5	5	4	4	3	3	2	2
	BC 70 ⁺	95.000								
Tiama	LM 70 ⁺	140.000	6	6	6	5	3	3	2,5	2
	BC 70 ⁺	120.000								
	C 60 ⁺	100.000								
Wengué	LM 60 ⁺	257.000							5	3
	BC 60 ⁺	244.000								
	C 50 ⁺	213.500								
Zazangué	LM 60 ⁺	83.500	3	3	3	2	2	2	2	2
	BC 60 ⁺	71.500								
Okoumé	LM 70 ⁺	157.000	6	6	6	5	4	4		
	SC 60 ⁺	110.000								
	DCL 60 ⁺	95.000								
Autres bois quelle que soit la qualité	LM 60 ⁺	83.500	3	3	3	2	2	2	2	2
	BC 60 ⁺	71.500								

La présente Circulaire prend effet à compter de sa date de signature./-

Fait à Brazzaville, le 15 JUIN 1994

Le Ministre des Eaux et Forêts
et de la Pêche,

Rigobert NGOULALI.-

ANNEXE 2 : estimations des grumes exportées par essence
et par région

Essences	Exports 1994 (Sud) (m3)	Exports 1994 (Nord) (m3)	Exports 1994 (Tout)
Okoume	66 500	0	66 500
Sapelli	91 250	22 813	114 063
Sipo	13 688	3 422	17 109
Longhi	10 000	2 500	12 500
Limba	11 375	2 844	14 219
Bahia	27 625	6 906	34 531
Agba	9 563	2 391	11 953
Iroko	12 750	3 188	15 938
Afromosia	500	125	625
Moabi	6 250	1 563	7 813
Dibetou	2 500	625	3 125
Douaka	2 875	719	3 594
Doussie	2 500	625	3 125
Tiama	3 250	813	4 063
Ayous	563	141	703
Bilingua	1 250	313	1 563
Wengue	875	219	1 094
Kosipo	1 250	313	1 563
Toutes autres	40 625	10 156	50 781
Total	305 188	59 672	364 859

ANNEXE 3 : Estimations de l'impact sur les valeurs restantes avec le taux de taxation proposé

3.a : Exportation à partir de la zone Sud
(COÛTS DE TRANSPORT 23 000 FCFA/M3)

Essence (Qualités BC)	Chantier et roulage	Transport cost	Taxe d'abatage	Autres Frais	Redevance a la sortie (Actuelle)	Redevance a la sortie (Propose)	Prix de Revient (Tarif Actuel)	Prix de Revient (Tarif Propose)	Prix de Vente FOB	Valeurs Restantes (Tarif Actuel)	Valeurs Restantes (Tarif Propose)
Okoume	25	23	3	9	5	10	65	70	95	30	26
Sapelli	25	23	5	9	6	16	68	78	160	92	82
Sipo	25	23	5	9	7	18	69	80	180	111	100
Limba	25	23	4	9	5	13	66	74	130	64	56
Bahia	25	23	4	9	3	12	64	73	123	59	50
Agba	25	23	3	9	3	10	63	70	100	37	30
Iroko	25	23	4	9	6	13	67	74	132	65	57
Afromosia	25	23	7	9	15	23	79	87	230	151	143
Moabi	25	23	4	9	6	14	67	75	140	73	65
Dibetou	25	23	3	9	3	12	63	72	115	52	44
Douaki	25	23	4	9	5	13	66	74	126	60	52
Doussie	25	23	6	9	6	21	69	84	205	136	122
Tiama	25	23	4	9	5	12	66	73	120	54	47
Ayous	25	23	3	9	2	10	62	70	98	36	28
Bilingua	25	23	3	9	2	9	62	69	88	25	19
Wengue	25	23	7	9	10	24	74	88	244	170	156
Kosipo	25	23	4	9	5	12	66	73	124	58	51

3.b : Exportation à partir de la zone Nord via le Sud
(COÛTS DE TRANSPORT 50 000 FCFA/M3)

Essence (Qualités BC)	Chantier et roulage	Transport cost	Taxe d'abatage	Autres Frais	Redevance a la sortie (Actuelle)	Redevance a la sortie (Propose)	Prix de Revient (Tarif Actuel)	Prix de Revient (Tarif Propose)	Prix de Vente FOB	Valeurs Restantes (Tarif Actuel)	Valeurs Restantes (Tarif Propose)
Sapelli	25	50	5	9	6	16	95	105	160	65	55
Sipo	25	50	5	9	7	18	96	107	180	84	73
Longhi	25	50	5	9	9	18	98	107	183	85	76
Limba	25	50	4	9	5	13	93	101	130	37	29
Bahia	25	50	4	9	3	12	91	100	123	32	23
Agba	25	50	3	9	3	10	90	97	100	10	3
Iroko	25	50	4	9	6	13	94	101	132	38	30
Afromosia	25	50	7	9	15	23	106	114	230	124	116
Moabi	25	50	4	9	6	14	94	102	140	46	38
Dibetou	25	50	3	9	3	12	90	99	115	25	17
Douaki	25	50	4	9	5	13	93	101	126	33	25
Doussie	25	50	6	9	6	21	96	111	205	109	95
Tiama	25	50	4	9	5	12	93	100	120	27	20
Ayous	25	50	3	9	2	10	89	97	98	9	1
Bilingua	25	50	3	9	2	9	89	96	88	(2)	(6)
Wengue	25	50	7	9	10	24	101	115	244	143	129
Kosipo	25	50	4	9	5	12	93	100	124	31	24

3.c : Exportation à partir du Nord vers le nord (Cameroun)
(COÛTS DE TRANSPORT 70 000 FCFA/M3)

Essence (Qualités BC)	Chantier et roulage	Transport cost	Taxe d'abatage	Autres Frais	Redevance a la sortie (Actuelle)	Redevance a la sortie (Propose)	Prix de Revient (Tarif Actuel)	Prix de Revient (Tarif Propose)	Prix de Vente FOB	Valeurs Restantes (Tarif Actuel)	Valeurs Restantes (Tarif Propose)
Sapelli	25	70	5	9	6	16	115	125	160	45	35
Sipo	25	70	5	9	7	18	116	127	180	64	53
Longhi	25	70	5	9	9	18	118	127	183	65	56
Limba	25	70	4	9	5	13	113	121	130	17	9
Bahia	25	70	4	9	3	12	111	120	123	12	3
Agba	25	70	3	9	3	10	110	117	100	(10)	(17)
Iroko	25	70	4	9	6	13	114	121	132	18	10
Afromosia	25	70	7	9	15	23	126	134	230	104	96
Moabi	25	70	4	9	6	14	114	122	140	26	18
Dibetou	25	70	3	9	3	12	110	119	115	5	(4)
Douaki	25	70	4	9	5	13	113	121	126	13	5
Doussie	25	70	6	9	6	21	116	131	205	89	75
Tiama	25	70	4	9	5	12	113	120	120	7	0
Ayous	25	70	3	9	2	10	109	117	98	(11)	(19)
Bilingua	25	70	3	9	2	9	109	116	88	(22)	(28)
Wengue	25	70	7	9	10	24	121	135	244	123	109
Kosipo	25	70	4	9	5	12	113	120	124	11	4